



5 novembre 2015

(15-5864)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 5 novembre 2015, est distribuée à la demande de la délégation de l'Australie.

Réexamen final de politique: matériel de multiplication d'espèces hôtes de *Phytophthora ramorum*

Le Département de l'agriculture et des ressources hydrauliques du gouvernement australien a parachevé le réexamen de la politique régissant l'importation en Australie de matériel de multiplication d'espèces hôtes de *Phytophthora ramorum*. Il a entrepris ce réexamen après avoir reçu du secteur australien des pépinières une demande de révision des conditions d'importation de matériel de pépinière hôte en provenance de pays dans lesquels la présence de *Phytophthora ramorum* est connue. Le Département a réexaminé la politique existante et recommande l'adoption de mesures de gestion des risques selon une approche étagée. Ensemble, ces mesures permettent d'assurer que le risque soit progressivement réduit à un niveau très faible de façon à atteindre le niveau de protection approprié pour l'Australie.

Le projet de réexamen de la politique a été publié sur le site Web du Département de l'agriculture et des ressources hydrauliques du gouvernement australien le 16 mars 2015, aux fins d'une période de consultation des parties intéressées de 45 jours, et a fait l'objet d'une notification SPS (G/SPS/N/AUS/356).

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)

- Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Australian SPS Contact Point (Point de contact SPS de l'Australie)
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australie
Fax: +(61 2) 6272 3678
Courrier électronique: sps.contact@agriculture.gov.au

Texte(s) disponible(s) auprès de: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Australian SPS Contact Point (Point de contact SPS de l'Australie)
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australie
Fax: +(61 2) 6272 3678
Courrier électronique: sps.contact@agriculture.gov.au

Les textes sont disponibles en ligne à l'adresse ci-après, ou peuvent être obtenus auprès du point de notification SPS de l'Australie:

<http://agriculture.gov.au/biosecurity/risk-analysis/memos/ba2015-19>
